



<u>DESTINATAIRE</u>		<u>AUTORISATION</u>
Bourgmestre	x	en matière de signalisation des chantiers et obstacles (<u>Art.78.1.1 du Code de la Route</u>)
Entrepreneur	x	
Particulier		
Pompiers		
Tec Namur / Lux		

Le Commissaire de police, délégué par Madame la Bourgmestre de la Commune de Houyet, autorise

Entreprise :	Société Gilson rue de Bouillon 4 à 5575 Malvoisin
Téléphone	Daoust Christophe 0478/431856
Type d'occupation voie publique :	1)Réfection de voirie en béton 2)Rétrécissement de voirie
Endroit(s) :	5560 Finnevaux rue du Village
Période d'occupation :	Du 19/08/2022 au 15/09/2022

Chantier de	3 ^{ème} catégorie	gênant	Fortement	la circulation
-------------	----------------------------	--------	-----------	----------------

X à placer la signalisation routière telle qu'elle est imposée par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16/12/2020 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique (M.B du 11/02/2021), à l'exclusion de toute autre. *NB) Pour les travaux faisant l'objet d'une interdiction de stationner : La signalisation sera matérialisée par le placement de signaux E1 avec additionnel de durée et flèches de type X. Elle sera placée par vos soins 24 heures avant le début des travaux.*

Voir fiche de signalisation en annexe.

L'accès est interdit, sauf aux riverains, dans la rue du Village dans sa partie comprise entre la N929 et la rue du Hié ,

La mesure est matérialisée via le placement de signaux C3 + additionnel « excepté riverains » + F41 + barrières de chantier

à dévier la circulation par l'itinéraire ci-après : via rue du Village et N929

La signalisation qui en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée devra être enlevée ou efficacement masquée. La signalisation doit être placée dans les conditions définies par l'A.G.W du 16.12.2020 et notamment être réfléchissante ou à éclairage propre. Elle doit toujours être maintenue propre et stable.

Rochefort 19/08/2022

Zone de Police Lesse et Lhomme	Inspecteur Principal DION Jean Marc Service circulation : 084/374266 - 0474/979911 Jean-Marc.Dion@police.belgium.eu Zp.lesseethomme.circulation@police.belgium.eu
Responsable signalisation	Monsieur DAOUST 0478/431856